**« On ne va pas se payer une deuxième RTCR**

**! »**

Pour Christian Grimpret, maire de Sainte-Soulle (PRG), en charge de l’assainissement à la CdA,ancien président du SIAE La Rochelle- Nord et actuel vice-président du Syndicat départemental, l’idée d’une régie à l’échelle de la Com- munautéetdeses160000habi- tants n’est pas impensable. « Ça ne me gêne pas plus que ça, je n’ai pas d’a priori. La seule chose qui m’intéresse, c’est que nos concitoyens aient l’eau la moins chère possible. Il est une chose qu’il ne faut pas négliger : la réalité des réseaux. Il y

Charente-Maritime

MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2015

**WWW.SUDOUE ST.FR**

 

Chaque semaine

Tous les mercredis,« SudOuest » prend le temps d’explorer des sujets et thématiques forts à travers des entretiens, reportages, enquête...

 

**Vers la fin de “l’imbrogli’eau“**

La loi Notre imposera le transfert de la compétence eau et assainissement aux intercommunalités. Un chantier qui s’annonce complexe – et politique – au sein de la Communauté d’agglomération de La Rochelle

**FÉRIC ZABALZA**

**K**afka aurait pu y puiser son inspiration. Voyez le tableau : il y a encore deux ans, la Communauté d’agglomération de La Rochelle, qui possède une unité de production d’eau, en vendait une partie au Syndicat inter- communal d’adduction d’eau (SIAE) de la région nord de La Rochelle. Lequel la distribuait, via une délégation de service public confiée à la Saur (Société d’aménagement urbain et rural), à 19 communes, dans et en dehors de la CdA. D’autres communes dépendaient de la Rese (Régie d’exploitation des services d’eau de la Charente-Maritime), quand la Ville de La Rochelle, elle aussi cliente de la CdA, possédait sa propre régie publique...

Vous avez du mal à suivre ? C’est normal. Depuis le 1er janvier, l’intégration du SIAE au grand Syndicat départemental a pourtant démêlé une partie de « l’imbrogli’eau » rochelais. Ce n’est pas fini. Un grand bond vers davantage de simplification sera encore effectué à la fin de la décennie avec la loi Notre (lire par ailleurs). À terme, tout ce qui touche de près ou de loin au plus précieux des liquides (production, distribution, assainissement) sera du ressort non plus des communes mais des inter-communalités. De quoi y voir plus clair.Enfin.

**Vers une régie publique**

Jean-François Fountaine, président de la CdA de La Rochelle (Divers gauche), en est le premier satisfait. « Toute la chaîne de l’eau sera dirigée par la Communauté d’agglomération », se réjouit le maire de La Rochelle, qui a abordé la question de la loi Notre il y a quelques jours avec ses 27 collègues de l’Agglomération.

« Nous allons voir ensemble comment il sera possible de rassembler la production, tout en gardant une connexion avec le Syndicat départemental. La question qui se posera ensuite, c’est de savoir si la CdA choisit de faire comme la Ville de La Rochelle et d’avoir un service public de l’eau, ou bien de confier cette mission au privé. Toutes les pistes sont possibles. Personnellement, je préférerais qu’on ait un service public à l’échelle de l’agglo. Il faut qu’on en parle avec nos collègues », signale Jean-François Fountaine, chaud partisan de la mutualisation des services entre La Rochelle et la CdA.

aura tout un tas de problèmes techniques à résoudre, très différents selon qu’on soit à La Rochelle ou en zone rurale », prévient Christian Grimpret, qui n’avait pas voulu d’une régie publique à l’époque du SIAE La Rochelle-Nord, estimant son coût trop important.

**L’exemple rochelais ?**

Jean-François Fountaine, lui, propose de s’appuyer sur l’expérience de la régie rochelaise, créée en 1864, qui emploie une quarantaine de personnes. « Elle peut devenir une régie publique d’aggloméra- tion. C’est mon souhait. Nous avons un service qui marche très bien au niveau de la distribution, je ne vois pas pourquoi on s’en priverait, d’autant que nous avons déjà des structures publiques au niveau de la production d’eau, que ce soit la station de Coulonge (1) pour la CdA, ou le captage de Fraise et Varaize (2). Il faudra voir la place que prendra le Syndicat départemental dans tout ça, mais on devrait arriver à plus d’homogénéité. »

Châtelaillon-Plage, comme LaRochelle, possède sa propre régie, avec un contrat d’affermage, c’est-à-dire qu’elle confie la gestion de son réseau à une société, la Saur en l’occurrence. Le bail court en principe jusqu’en2027. «On est complètement indépendant », affirme le maire Jean-Louis Léonard (Les Ré- publicains), qui ne partage pas le même souhait que son voisin rochelais au sujet de l’avenir de la gestion de l’eau de l’Agglomération. « Je ne suis pas sûr qu’étendre la régie rochelaise à la CdA soit la bonne solution. S’il faut embaucher une palanquée de fonctionnaires, en plus avec les accords de la Ville de La Rochelle, ça risque de coûter cher. On ne va pas se payer une deuxième RTCR [Régie des transports communautaires rochelais] ! De toute façon, les maires ne se sont pas encore prononcés. Mais nous choisirons la solution la plus performante. Je ne laisserai pas faire n’importe quoi. »

(1) Coulonge-sur-Charente. (2)Fraise est situé sur les communes de Vérines et Anais, Varaize à Périgny.

 

A Saintes, « un débat moins urgent »

**NOUVELLE LOI**

Quand les ménages trinquent

Dans un rapport récent sur les agences de l’eau, la Cour des comptes souligne que la facture d’eau est payée à 87 % par les particuliers, les industriels ne réglant que 7 % du coût total et les agriculteurs 6 %.

L’Assemblée nationale et le Sénat ont adopté le 16 juillet la loi dite Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Notre). Elle pré- voit de nouvelles mesures, en matière d’urbanisme, d’économie ou encore de gestion, et permettra aux intercommunalités qui le souhaitent de prendre en charge la compétence eau et l’assainissement au 1er janvier 2018. Ce sera obligatoire pour toutes les autres à compter du 1er janvier 2020, année d’élections municipales. Autant dire que, d’ici là, un report est toujours possible...

**À chaque habitant de l’Agglomération rochelaise sa facture. Pas facile
de s’y retrouver.** PHOTO PIERRE MEUNIÉ

**ZOOM** L’échéance de la loi Notre repoussée, la Communauté d’agglomération de Saintes a une priorité plus pressante : l’usine de Diconche



**L’usine saintaise de Diconche traite jusqu’à 24 000 mètres cubes d’eau potable par jour.** PHOTO ARCHIVES « SUD OUEST »

À partir de 2020, toutes les intercommunalités – et non plus les communes – géreront obligatoirement l’eau et l’assainissement. Le transfert de ces compétences, imposé par la loi Notre, a un temps été fixé au 1er janvier 2018.

En repoussant cette échéance, le Parlement a donné du temps aux collectivités pour mieux organiser cette transition. C’est le cas à la Communauté d’agglomération (CdA) de Saintes où « la réflexion sera menée en temps voulu », avance Frédéric Neveu, l’adjoint au maire saintais en charge de ces questions. L’élu évoque « un débat [devenu] moins urgent ».

Pour l’heure, Frédéric Neveu met en avant le travail déjà mené sur l’assainissement à l’échelle de l’Agglo et le rôle primordial rempli par le Syndicat des eaux de la Charente-Maritime. Ce dernier s’occupe en effet de l’eau et de l’assainissement pour une grande partie des communes de la CdA, hors Saintes.

**Pièces usées**

La priorité pour la municipalité saintaise est plutôt à chercher du côté de l’usine de Diconche qui traite 24 000 m3 d’eau par jour. Cette installation, facturée près de 17 millions d’euros en 2008, devait garantir l’alimentation en eau de la sous-préfecture et des communes alentours. Mais la Ville doit désormais remplacer plusieurs pièces usées – des membranes censées limiter la présence de calcaire. Or, celles-ci ne sont déjà plus fabriquées. Un appel d’offres a donc été lancé pour modifier les installations de l’usine de Diconche. Si la qualité de l’eau reste inchangée, la facture risque, elle, d’être salée. Elle pourrait atteindre 1,45 million d’euros.

Autres chantiers à mener dans les années à venir, selon l’adjoint au maire de Saintes : la modernisation de la station d’épuration, l’aménagement des bassins d’orage et la séparation des réseaux d’eaux pluviales et d’eaux usées. D’ici à ce que le transfert des compétences soit effectif, de l’eau aura bel et bien coulé sous les ponts de la Charente.
**Fabien Paillot**



